



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

ARRÊTÉ N° 2017-61

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics

Vu le procès-verbal relatif aux résultats des élections de la CAP A en date du 4 décembre 2014,

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 2014 portant constitution de la composition des commissions administratives paritaires,

Considérant qu'il convient de remplacer M. CUZOL Bernard retraité (représentant du personnel suppléant),

Vu les résultats du tirage au sort qui a eu lieu le 19.10.2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La nouvelle composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A s'établit comme suit :

Représentants des collectivités		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
HERCOUET TESTA Jeanine	ALBISSON Michel	BORNET POUJOL Odile	PUECH Yvette
CHAMBRE M. Louise	MERAL Michel	CANTAREL François	JULHES Marie Jeanne
BRIANT Stéphane	BADUEL Dominique	AYMAR Arlette	ESTIVAL Elisabeth
ASTRUC J. Pierre	TARRISSON Marguerite	DESTANNES Serge	BLANC Nathalie

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté adressée à Monsieur le Préfet du CANTAL.

Fait à AURILLAC, le 20/10/2017

Le Président,
Roland BRAY